

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-11

**Objet : Versement de subventions dans le cadre du Plan de Lutte contre les Discriminations.**

**Rapporteur: Mme HOMMEL**

Novembre de l'Egalité s'inscrit dans la démarche globale de la Ville de Metz consacrée à la prévention et à la lutte contre les discriminations.

C'est un évènement récurrent qui, durant quatre semaines, met en vitrine les différents acteurs engagés en faveur de l'égalité dans notre commune.

Novembre de l'Egalité est aussi le lieu de rencontres entre public et artistes, historiens et habitants, sociologues et étudiants, éducateurs sportifs et enfants, dans le cadre de conférences, d'actions de sensibilisation, de pièces de théâtre ou d'expositions.

Pour la quatrième édition, seront présentés des projets liés au centenaire du début de la première guerre mondiale et à la participation à ce conflit des soldats des colonies, mais également une réflexion sur la notion de l'Egalité et pourquoi s'engage-t-on pour la défendre, sur la question de la différence et de l'exil, sur le travail social et l'homosexualité, sur les nouvelles formes de parentalité...

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations à produire un bilan d'activités et un compte-rendu financier des actions concernées, pour un montant de 7 000 €.

Novembre de l'Egalité : CONTACT MOSELLE

L'association propose un projet en deux temps. Le premier consistera en une réflexion sur le travail social et l'homosexualité animé par Frédéric GAL, directeur du Refuge de Toulouse, en partenariat avec l'IRTS. Le second temps, en partenariat avec la médiathèque de Metz-Borny, vise à interroger les nouvelles formes de familles avec la venue de Jennifer SCHWARZ, auteur de « Une histoire de famille ».

Coût global : 2 500 €

**Subvention de la Ville de Metz : 1 000 €**

Novembre de l'Egalité : CULTURE 21

Dans le cadre d'un projet cofinancé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale au titre de la prévention des discriminations, l'association CULTURE 21 propose un travail de réflexion sur le thème de l'égalité. Elle interroge, 30 ans après, « Convergence 84 de l'Egalité » qui a vu des jeunes Mosellans s'engager pour revendiquer leurs droits à être différents et égaux « Nos mille visages et nos mille cultures sont nos couleurs pour le futur », à travers une exposition, une conférence, des projections.

CULTURE 21, forte de son expérience dans l'écriture, propose également à 5 groupes de milieux et de composition différents, de décliner dans des ateliers de calligraphie, les représentations graphiques et calligraphiques de l'égalité.

Coût global : 12 110 €

**Subvention Ville de Metz : 6 000 €**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Budget Primitif,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre du Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 7 000 € au financement des actions suivantes pour le Plan de Lutte contre les Discriminations :

Contact 57

Novembre de l'Egalité

1 000 €

Culture 21

Novembre de l'Egalité

6 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
La Conseillère Déléguée,

Anne HOMMEL

Service à l'origine de la DCM : Politique de la Ville  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44    Absents : 11              Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**